

Pourquoi un Fonds Air Bois ?

Pages 1 et 2 à conserver

Dans la vallée de l'Arve, les mesures effectuées depuis plusieurs années sur la qualité de l'air montrent des dépassements des seuils autorisés pour certains polluants, dont les particules fines en suspension (PM10). **La première source d'émission** de ces particules étant le **chauffage individuel au bois**.

De quoi s'agit-il ?

Le Fonds Air Bois vise à aider financièrement les particuliers à remplacer leurs cheminées ouvertes (foyers ouverts) ou leurs anciens appareils de chauffage au bois (antérieurs à 2002), en fonctionnement dans le logement, par des appareils de chauffage récents et performants au bois ou par une énergie renouvelable thermique ayant une fonction de chauffage, éligible au crédit d'impôt à la transition énergétique (CITE).


L'aide forfaitaire d'un montant de 2000 euros*, est versée directement aux particuliers.

**L'aide ne pourra pas dépasser 50% du coût total TTC.*

Par exemple : pour un coût total TTC des travaux de 3000€, le montant de l'aide sera de 1500€.

Il s'agit de continuer à utiliser le bois de chauffage, tout en préservant la qualité de l'air.

 **D'autres aides liées à la rénovation énergétique sont cumulables** : MaPrimeRénov', CITE, Eco-prêt à taux zéro, CEE, aide de l'ANAH Agilité. Plus d'informations sur www.faire.fr ou au 04 58 57 01 70.

 **Rénovez avant de chauffer ! Il est important de lancer les travaux éventuels de rénovation énergétique de son logement avant de changer son ancien appareil de chauffage au bois pour bien le dimensionner : www.faire.fr**

Le Fonds Air Bois est une des actions du Plan de protection de l'Atmosphère de la Vallée de l'Arve, financée par l'ADEME pour le compte de l'État, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie et les 5 Communautés de Communes du territoire du PPA de la vallée de l'Arve : CC de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc, CC Pays du Mont-Blanc, CC Cluses Arve et Montagnes, CC Faucigny Glières, CC du Pays Rochois et la commune de Châtillon-sur-Cluses. Ce dispositif est animé et géré par le SM3A.

Quelles sont les conditions pour obtenir l'aide ?

- Être un particulier
- Habiter l'une des **41 communes** du territoire du Plan de Protection de l'Atmosphère de la Vallée de l'Arve : AMANCY, ARACHES-LA-FRASSE, ARENTHON, AYSE, BONNEVILLE, BRIZON, CHAMONIX-MONT-BLANC, CHATILLON-SUR-CLUSES, CLUSES, COMBLOUX, CONTAMINE-SUR-ARVE, CORDON, CORNIER, DEMI-QUARTIER, DOMANCY, ETEAUX, GLIERES-VAL-DE-BORNE, LA CHAPELLE RAMBAUD, LA ROCHE-SUR-FORON, SAINT-LAURENT, LE REPOSOIR, LES CONTAMINES MONTJOIE, LES HOUCHES, MAGLAND, MARIGNIER, MARNAZ, MEGEVE, MONT-SAXONNEX, NANCY-SUR-CLUSES, PASSY, PRAZ-SUR-ARLY, SAINT-GERVAIS-LES-BAINS, SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY, SAINT-SIGISMOND, SAINT-SIXT, SALLANCHES, SCIONZIER, SERVOZ, THYEZ, VALLORCINE, VOUGY.
- Le logement doit être une **résidence principale**, achevée depuis plus de 2 ans
- **Remplacer un ancien appareil de chauffage au bois** (poêle, insert, cuisinière, chaudière, ...) antérieur à 2002 ou une cheminée ouverte, **en place et en état de fonctionnement...**
- ... par un équipement performant (Flamme Verte 7 étoiles ou équivalent), fonctionnant au bois ou avec une autre énergie thermique ayant une fonction de chauffage, éligible au crédit d'impôt à la transition énergétique (CITE), installé par un **professionnel qualifié** (Qualibois ou équivalent) signataire de la charte des Fonds Air
- Envoyer son dossier de demande d'aide au SM3A et attendre l'avis avant de commencer les travaux
- Déposer l'ancien appareil après avis du SM3A en déchetterie pour destruction (dépôt chez un ferrailleur refusé)

Quelle est la marche à suivre ?

Pages 1 et 2 à conserver

ATTENTION LE DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE DOIT ÊTRE DÉPOSÉ ET VALIDÉ AVANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX.

AVANT LES TRAVAUX

- Contactez des professionnels qualifiés** signataires de la charte des Fonds Air.
Établir un ou plusieurs devis répondant aux conditions.
Liste des professionnels signataires et liste des appareils de chauffage au bois éligibles à consulter sur www.fonds-air-bois.fr
- Envoyez le dossier de demande d'aide au SM3A** (adresse ci-dessous).
Le dossier doit être accompagné des documents suivants :
 - Un justificatif de résidence principale : copies de la première et dernière page de la dernière taxe d'habitation.
Cas particuliers : Si vous êtes propriétaire bailleur, joindre la taxe d'habitation du locataire ; Si vous êtes un nouvel arrivant, faire parvenir une attestation de domicile (copie acte notarié ou bail + RIB à votre nouvelle adresse).
 - si votre ancien appareil est une cheminée ouverte**, joindre une photo de l'installation en fonctionnement.
Un contrôle avant acceptation du dossier pourra avoir lieu au domicile pour vérifier le bon respect des critères. En cas de non-respect, le dossier sera refusé et l'entreprise en charge des dossiers sanctionnée.
- Attendez la réception du courrier notifiant l'avis favorable** donné à votre dossier avant de **lancer les travaux**.
Si l'avis est **favorable** le courrier sera accompagné de deux formulaires à conserver pour la suite de la procédure : la demande de versement et le certificat de dépôt en déchetterie. Dès réception du courrier vous pouvez lancer les travaux et déposer l'ancien appareil en déchetterie (Certificat de dépôt en déchetterie à faire tamponner par le gardien).

APRES LES TRAVAUX

- A l'issue des travaux et après paiement de la facture, transmettez au SM3A votre dossier de demande de versement de la prime (documents reçus avec le courrier d'avis favorable, voir point 3.). A réception de ce dossier complet, prévoir un délai de 3 mois pour le versement effectif sur votre compte bancaire.

Contacts et adresse :

Envoyer le dossier de demande d'aide au SM3A, en charge de l'instruction des dossiers :



Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents
Fonds Air Bois
300, chemin des prés Moulin
74 800 Saint-Pierre-en-Faucigny

Pour plus de renseignements :

fonds-air-bois@sm3a.com

04 50 25 24 91

www.fonds-air-bois.fr

Le Fonds Air Bois est une des actions du Plan de Protection de l'Atmosphère de la Vallée de l'Arve.

Soutenu par



Données relatives au demandeur

A remplir par le demandeur

NOM, Prénom : _____

Adresse N° : _____ **Voie :** _____

Code postal : _____ **Ville :** _____

Tél. : _____ **Adresse mail :** _____

Pour les propriétaires bailleurs, nom de l'occupant : _____

Adresse N° : _____ *Voie :* _____

du Code postal : _____ *Ville :* _____

logement Tél. : _____ *Adresse mail :* _____

Devis

A remplir par l'entreprise

NOM de l'entreprise : _____ **Nom du signataire :** _____

Qualification : _____ **N° de qualification :** _____

Adresse e-mail : _____

Date (même approximative) prévue d'installation du nouvel appareil : _____ / _____ / _____

L'ancien appareil est remplacé par une autre énergie renouvelable que le bois ? Ne remplissez pas la partie « Devis », référez-vous à l'Annexe A « Projet EnR » et transmettez le devis détaillé avec le dossier de demande d'aide.

	DEVIS (Montants Hors Taxe)
Type d'appareil à remplacer (<i>insert, poêle, foyer ouvert, ...</i>) : _____ Coût du démontage et évacuation : ➔ _____
Type d'appareil neuf (<i>insert, poêle, ...</i>) : _____ Marque : _____ Modèle : _____ Émissions de poussières : _____ mg/Nm ³ Puissance nominale : _____ kW Rendement : _____ % Taux de CO : _____ % Label Flamme Verte au moins 7 * : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> Equivalent ADEME Coût : ➔ _____
Fournitures et équipements¹ : (<i>ex : grilles, hotte, dallage, ...</i>) Coût : ➔ _____
Tubage : Coût : ➔ _____
Main d'œuvre : Tarif horaire : Temps passé : Total : ➔ _____
TOTAL HT en Euros :
Taux de TVA en % :
TOTAL TTC en Euros :

¹ Les fournitures ici indiquées sont celles directement liées à l'installation. Si d'autres travaux sont engagés, ils ne doivent pas apparaître dans ce document.

Signatures au verso

Dossier de demande d'aide du Fonds Air Bois

FICHE 2 : DECLARATION SUR L'HONNEUR ET ACCORDS

A remplir par le demandeur ET l'entreprise

Je soussigné(e) (**bénéficiaire**), Nom : _____ Prénom : _____

Je soussigné(e) (**entreprise**), Nom : _____ Prénom : _____
Entreprise/ société : _____

1. Certifie sur l'honneur que les **travaux interviennent dans le cadre de la fermeture d'un foyer ouvert ou du remplacement d'un appareil de chauffage au bois antérieur à 2002, installé dans le logement et en état de marche,**
2. Certifie sur l'honneur avoir réalisé le **dimensionnement du conduit de fumée conforme à la norme** en vigueur (EN 13384-1 ; NF DTU 24-1) ou aux prescriptions du fabricant de l'appareil (logiciel ou abaque).
3. Certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur les Fiches 1 et 2 sont exacts,
4. Reconnais être informé de ne pas pouvoir bénéficier des aides de l'ANAH « Habiter Mieux Sérénité »,
5. M'engage à **faire éliminer l'ancien appareil en déchetterie** (dépôt auprès de ferrailleurs non accepté) et **fournir le certificat de dépôt avec ma demande de versement** (obligatoire pour que la prime soit versée, hors foyer ouvert).
6. Certifie sur l'honneur que le logement où les travaux seront réalisés est occupé à titre de résidence principale,
7. Certifie sur l'honneur que le logement où les travaux seront réalisés est achevé depuis plus de 2 ans,
8. Accepte le principe d'une visite de contrôle sur site permettant de constater la présence d'un ancien appareil de chauffage au bois antérieur à 2002 ou d'une cheminée ouverte ainsi que de la bonne mise en œuvre du nouvel équipement.
9. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel vous concernant et faisant l'objet de traitements sous la responsabilité du SM3A.

Des données ici collectées pourront être utilisées par les financeurs du Fonds Air Bois, dans le cadre uniquement du suivi et de l'évaluation de cette opération pilote. Vous pouvez vous y opposer en cochant la case ci-contre :

La signature de cette déclaration sur l'honneur engage le particulier et le professionnel. En cas de non-respect des critères, des sanctions pourront être prises à l'encontre du professionnel signataire et une plainte pourra être déposée auprès du procureur de la république à l'encontre des deux parties.

Attention : Le non-respect des conditions ou de la marche à suivre entraînera un avis défavorable à l'obtention de la prime.

Signature du bénéficiaire :

Signature et cachet de l'entreprise
partenaire des Fonds Air :

Fait à :
le :

Fait à :
le :

Votre situation

Situation :

- Agriculteur exploitant
- Artisan, commerçant, Chef.fe d'entreprise
- Employé
- Ouvrier
- Cadre
- Profession intermédiaire
- Retraité
- Autre, sans activité

Âge : _____

Occupation du logement :

- Propriétaire occupant
- Propriétaire bailleur
- Locataire
- Occupant à titre gratuit

Votre logement

Nature du logement :

- Maison individuelle
- Appartement

Surface chauffée du logement :

_____ m²

Année d'achèvement de la construction : _____



Avez-vous effectué des travaux d'isolation avant de remplacer votre appareil de chauffage ?

- Oui
- Non

Je souhaite être contacté.e gratuitement par un conseiller de l'Espace Info Energie pour obtenir des informations sur la rénovation énergétique de mon habitation et les aides financières auxquelles je suis éligible : Oui Non

Matériel et pratiques du chauffage au bois

Ancien appareil	Nouvel appareil	Appareil
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Foyer ouvert/cheminée
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Insert/foyer fermé
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Poêle
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cuisinière à bois
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Chaudière à bois
Usage		
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Chauffage de base
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Chauffage appoint
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plaisir / agrément
Combustible		
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bois bûche
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Granulés / pellets
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bois de récupération
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Autre : _____


 Bonnes et mauvaises pratiques du chauffage au bois 

Âge, même approximatif, de l'appareil à remplacer* : _____
Année d'installation de cet appareil dans le logement* : _____
*Réponses obligatoires, contrôles fréquents.

Approvisionnement en bois

- Personnel ou Gratuit, durée de séchage : _____
- Point de vente non spécialisé
- Producteur
- Autre : _____

Achat de bois labellisé qui garantit sa qualité ?


- Oui,  quel label ? : _____
- Non
- Je ne sais pas



Stockez-vous votre bois de cette façon ?


- Oui 
- Non, ... mais bientôt!

Quelle essence de bois achetez-vous ?

- Résineux
- Feuillus 

Quantité annuelle de bois consommée :


_____ m³ bois ou stères
(rayer la mention inutile)

 1 stère n'est pas toujours égale à 1m³, selon la taille des bûches, les vides sont mieux occupés.

Ramonage...

- Par vous-même
- Par un professionnel

... et fréquence

- Moins d'une fois par an
- 1 fois par an
- 2 fois par an 
- Plus de 2 fois par an

Il n'est jamais trop tard pour changer ses habitudes :
toutes les bonnes pratiques sur www.fonds-air-bois.fr

Pourquoi changer d'appareil et comment avez-vous entendu parler du dispositif ?

Quelles sont vos 2 motivations principales pour ce changement d'appareil ?

- Economiser du bois / de l'énergie
- Améliorer la qualité de l'air
- Bénéficier de l'aide financière
- Gagner en confort / chaleur
- Favoriser le circuit court
- Autre : _____

Comment avez-vous connu cette aide ?

- Mon installateur
- Ramoneur
- « Bouche à oreille »
- Presse, journaux
- Radio
- Evènement, foire ou salon
- Web : réseaux sociaux, sites, ...
- Affiches et panneaux
- Collectivité, mairie : bulletin municipal, site web, dépliant, ...
- Conseiller info énergie
- Autre : _____

Le Fonds Air Bois peut également financer des travaux liés au remplacement d'appareil de chauffage au bois par une énergie renouvelable thermique ayant une fonction de chauffage, éligible au crédit d'impôt à la transition énergétique (CITE).

Votre projet (hors installation d'un poêle, insert, chaudière ou cuisinière) doit être détaillé ci-dessous et accompagné du devis détaillé d'un professionnel certifié RGE dans la catégorie des travaux effectués (liste sur www.qualit-enr.org). Pour vous accompagner dans le choix de votre nouvelle installation, contactez les conseillers de l'espace info énergie au 04 58 57 01 70 ou visitez le site www.faire.fr.

Attention, si les travaux sont effectués avant réception du courrier officiel d'avis favorable à l'obtention de l'aide, la prime ne pourra être délivrée au demandeur.

VOTRE PROJET

Nouvelle installation prévue :

Professionnel choisis (nom de l'entreprise) :

Je transmets ce document dûment rempli au SM3A et accompagné de :

- le **devis détaillé du professionnel**, installateur de mon nouveau moyen de chauffage.
- le **dossier de demande d'aide du Fonds Air Bois** : Fiche 1, 2 et 3.

Le Fonds Air Bois est une des actions du Plan de Protection de l'Atmosphère de la Vallée de l'Arve.

Soutenu par

